

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**

**Siège social :** Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre -1003- Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 14 OCTOBRE 2025, à 10h00 au Siège Social Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'assemblée.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2024.
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2024.
4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2024.
5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
6. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2024.
7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024.
8. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2024.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
10. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs, au président du Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des membres du CPAI au titre de l'exercice 2024.
11. Ratification de la nomination d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
12. Renouvellement partiel des mandats des membres du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
13. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs, le Président et le Directeur Général dans d'autres sociétés.
14. Pouvoirs pour les formalités.

## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**  
**Siège social :** Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre -1003- Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 14 Octobre 2025, à 12h00 au siège social sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur :

- 1- Continuité de l'activité de la société
- 2- Pouvoir pour les formalités

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**

**Siège social :** Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre -1003- Tunis El Khadra

La société Tunisienne des Industries de Pneumatiques publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 14 Octobre 2025.

#### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

#### **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2024 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

#### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2024, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

#### **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2024, approuve ces états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

#### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat déficitaire de l'exercice clos le  
Décembre 2024, soit : (7 933 305) Dinars.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Résultat reporté 2024 : (5 110 095) Dinars
- Amortissements différés : (2 823 210) Dinars

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des jetons de présence pour l'ensemble de sa contribution au titre de l'exercice 2024, dont le montant net global est fixé à ..... (.....) dinars.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2024 des jetons de présence à hauteur de ..... (.....) dinars nets par séance avec un maximum de ..... (.....) dinars nets par an pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de ..... (.....) dinars nets par réunion avec un maximum de ..... (.....) dinars nets par an, pour chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Neuvième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination par l'assemblée électorale du 9 Septembre 2025 de Mr Ben Khedher Ahmed en qualité d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires, et ce, moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Dixième résolution :**

En application des dispositions de l'article 19 des statuts relatif au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration des mandats des administrateurs :

- AFRICA HOLDING représentée par Mr. Mehdi DRIDI
- Mr. Khemis BABA Directeur Général
- Mr. Mohamed Ali CHEKIR
- Mr. Faouzi SKHIRI

Le bureau de l'assemblée a reçu ..... Candidatures pour les sièges objet du renouvellement, soient :

.....  
.....  
.....  
.....

L'opération de vote a permis d'élire :

.....  
.....  
.....

.....

en qualité de membres du Conseil d'Administration de la STIP pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

De ce fait, le Conseil d'Administration se trouve désormais composé des administrateurs suivants :

- Mr. Montassar DRIDI Président

- Mr. Jalel AZZOUZ

-.....

- .....

- .....

- .....

- Mr. .... représentant des actionnaires minoritaires

- Mr. Maher Ben AISSA administrateur indépendant

- Mme Saida HACHICHA administrateur indépendant

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Onzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par les Administrateurs de la STIP :

- Mr Montassar DRIDI : Président

Administrateur et Directeur Général Adjoint de la SOMACOP

Président Directeur Général d'AFRICA HOLDING

.....

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Douzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou à son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

### **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**

**Siège social :** Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre -1003- Tunis El Khadra

La société Tunisienne des Industries de Pneumatiques publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire en date du 14 Octobre 2025.

#### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

#### **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal ou son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.